

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2005

Convocation : 12/12/05

Affichage : 12/12/05

Présents :

Messieurs : Alain ENAULT, Maire de Guernes,
Daniel DUMONT, Premier Adjoint,

Mesdames : Murielle BELLANGER - Jeannine DEBORT – Isabelle GAUTHIER - Laurence
LEBRIS - Michèle MARTINEZ - Noëlle RAGONNET,

Messieurs : Marcel ETOC – André GAUTHIER- Sylvain LABEDAN- Pierre MALEVRE
Jean-Bernard SAMON, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Madame Isabelle MASSELOT ayant donné procuration à Monsieur Pierre MALEVRE
Monsieur René LESIEUR

Madame Michèle MARTINEZ est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 55 en remerciant les participants de leur
présence et constatant que le quorum est atteint, déclare que le Conseil peut valablement
délibérer.

Lecture du procès-verbal de la séance du 22.11.2005. Il est approuvé à l'unanimité des
conseillers présents à cette réunion.

ORDRE DU JOUR :

1 – NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DANS LES DIVERS SYNDICATS :

Suite aux dernières élections municipales partielles qui ont eu lieu les 27/11/05 et
04/12/05, il convient de nommer de nouveaux membres du Conseil Municipal dans les
divers syndicats :

STRDV (Syndicat des Transport Rive-Droite-Vexin)

Titulaire : DUMONT Daniel

Suppléante : BELLANGER Murielle

PNR (Parc Naturel Régional du Vexin Français)

Titulaire : GAUTHIER Isabelle

Suppléant : GAUTHIER André

SIDE :

Titulaires : MARTINEZ Michèle - DEBORT Jeannine

Suppléants : LESIEUR René - ETOC Marcel

SMIRTOM (Syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères) :

Titulaires : ETOC Marcel - ENAULT Alain

Suppléants : GAUTHIER André- LEBRIS Laurence

SIVAMASA :

Titulaire : LABEDAN Sylvain

Suppléant : MALEVRE Pierre

2 - NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DANS LES DIVERSES COMMISSIONS :

CCAS (Centre communal d'action sociale)

DEBORT Jeannine

LABEDAN Sylvain

MARTINEZ Michèle

RAGONNET Noëlle

Et quatre membres extérieurs : ETOC Anne-Marie- NEYENS Catherine-
BRINDEJONC Marilyne

Caisse des Ecoles :

MASSELOT Isabelle

DEBORT Jeannine

DUMONT Daniel

Membres extérieurs : OLMOS Catherine- DEBORT André- THIERRY Sophie

Représentant du Préfet : BOURGET Bernard

Représentante de l'Inspecteur de l'Education Nationale : MARTINEZ Michèle

Eau et Assainissement :

Titulaires : DUMONT Daniel- LESIEUR René

Suppléants : ETOC Marcel- MALEVRE Pierre- GAUTHIER André

Commission « Fêtes, culture et loisirs »

SAMON Jean-Bernard

LEBRIS Laurence

GAUTHIER André

GAUTHIER Isabelle

Commission des sports :

SAMON Jean-Bernard

LABEDAN Sylvain

BELLANGER Murielle

GAUTHIER Isabelle

Commission de la jeunesse- services et activités périscolaires :

DUMONT Daniel

MASSELOT Isabelle

MARTINEZ Michèle

MALEVRE Pierre

DEBORT Jeannine

Commission des travaux et sécurité :

SAMON Jean-Bernard

DUMONT Daniel

ETOC Marcel

LABEDAN Sylvain
LESIEUR René
MALEVRE Pierre

Commission POS- urbanisme

MASSELOT Isabelle
DUMONT Daniel
LESIEUR René
MALEVRE Pierre

Commission « Information »

BELLANGER Murielle
GAUTHIER Isabelle
MARTINEZ Michèle
RAGONNET Noëlle

Commission des finances :

DUMONT Daniel
LABEDAN Sylvain
LESIEUR René
SAMON Jean-Bernard

Commission d'appel d'offres ou d'adjudication :

Titulaires : LESIEUR René- Pierre MALEVRE- Marcel ETOC
Suppléants : Jeannine DEBORT- Daniel DUMONT- Sylvain LABEDAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres du Conseil Municipal ci-dessus dans la commission d'appel d'offres.

3 - NOMINATION D'UN REPRESENTANT DE LA DEFENSE :

Monsieur Daniel DUMONT est élu à l'unanimité comme représentant du Ministère de la Défense auprès de la commune de Guernes.

4 - CONTRAT D'AFFERMAGE ASSAINISSEMENT (Renouvellement) :

Monsieur DUMONT, Premier Adjoint expose :

La commune de Guernes a confié à la Compagnie Générale des Eaux, l'exploitation de son service d'assainissement par contrat en date du 12 décembre 1975 et complété par les avenants n°1 et n°2. Par délibération du Conseil Municipal en date du 23/05/2005, le contrat d'affermage qui arrivait à expiration le 30 juin 2005 a été prolongé d'une durée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2006, par un avenant (n°3).

Au jour d'aujourd'hui, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur le principe de délégation de service public pour l'exploitation par affermage du service d'assainissement de la commune.

Les droits et obligations que devra assurer le délégataire seront ceux figurant dans la convention pour l'exploitation par affermage du service d'assainissement de la Commune de Guernes, établie le 12/12/1975, complétées par les avenants n° 1, n°2 et n°3.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, adopte, à l'unanimité, le principe de délégation de service public pour l'exploitation par affermage du service d'assainissement de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, la commission d'appel d'offres pour l'attribution des marchés publics, telle qu'elle a été constituée plus haut, comme étant également la commission de délégation de service public.

5 – COMPAGNIE DES SABLIERES DE LA SEINE – ENQUETE PUBLIQUE – SAINT-MARTIN-LA-GARENNE :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un document montrant le projet d'exploitation de la Compagnie des Sablières de la Seine à St Martin la Garenne ainsi que les observations faites par le Conseil Municipal de St Martin la Garenne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur cette exploitation et les aménagements qui y sont liés.

6 – COMPAGNIE DES SABLIERES DE LA SEINE – ENQUETE – CHEMIN RURAL N°7 :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'après l'exploitation de cette zone par la Compagnie des Sablières de la Seine et la création du plan d'eau des bastilles, le chemin rural n°7 s'est trouvé inondé. Aussi, il a été remplacé par le chemin qui actuellement longe l'étang des Bastilles. La Compagnie des Sablières de la Seine propose aujourd'hui d'officialiser cette modification, d'en assumer les frais et de restituer le chemin à la commune de Guernes pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, se prononce favorablement pour le déclassement et le reclassement du chemin rural n°7 pour l'euro symbolique.

7 – NATURA 2000 – SITE « Boucles de Guernes et de Moisson » :

Monsieur Daniel DUMONT informe l'assemblée qu'un dossier émanant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, demande au Conseil municipal de donner son avis sur le classement du site de Guernes par rapport à une directive « oiseaux » concernant les espèces protégées et également sur les futurs aménagements qui pourraient être envisagés à Guernes.

Estimant qu'une étude plus approfondie des incidences sur le village de ce classement est nécessaire; Monsieur DUMONT propose que ce dossier soit confié à une commission municipale qui l'étudiera et donnera ses conclusions au Conseil Municipal qui pourra émettre, ainsi, un avis motivé sur ce sujet.

Il est décidé que les commissions du P.O.S, du P.N.R et de L'Eau et Assainissement travailleront sur ce dossier et qu'un délai de réflexion sera demandé à la DDAF jusqu'à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

8 – QUESTIONS DIVERSES :

Aucun membre du Conseil Municipal ne souhaite poser de question.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Maire
Alain ENAULT

La secrétaire de séance
Michèle MARTINEZ